



VILLE DE TRÉLISSAC

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation du Conseil municipal : 7 avril 2023
 Date d'affichage de la convocation : 7 avril 2023

Le treize avril deux mille vingt-trois, à dix-huit heures,

Le Conseil municipal de la Commune de TRÉLISSAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire et en séance publique, à la Mairie, sous la présidence de M. Francis COLBAC, Maire.

Mme Nadine BUFFIÈRE a été nommée Secrétaire de séance.

Nombre de Conseillers :	
- En exercice	29
- Présents	23
- Représentés.....	6
- Votants	29

S'appliquent les règles de droit commun selon lesquelles :

- pour les réunions de l'organe délibérant, le quorum est fixé à la majorité des membres en exercice,
- pour la tenue des séances, un élu ne peut être porteur que d'un seul pouvoir.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Francis COLBAC, Mme Nadine BUFFIÈRE, M. Bertrand BOISSERIE, Mme Véronique BOUNET, M. Olivier GEORGIADÈS, Mme Sandrine HARTMANN, M. Éric LELOGEAIS, Mme Monique RAT, Mme Jeanine DELPIT, M. Fabrice FAUVET, Mme Christine CONORD, Mme Cécilia GRANDCHAMP, M. Jean-Christophe EYRAUD, M. Philippe JOLIVET, M. Laurent BARBEZIEUX, M. Mathieu NABOULET, Mme Ludivine DECABRAS, M. Dorian CLUZEAU, Mme Béatrice BILLEAU-LABROCHERIE, M. Éric FALLOUS, M. Benoist GUILLET, Mme Nelly FROMENTIÈRE, Mme Audrey ROUCHE,

EXCUSÉS : M. Francis CHRISTMANN (mandataire M. Fabrice FAUVET), Mme Méloë COLBAC (mandataire M. Bertrand BOISSERIE), M. Daniel SAINT-ANDRÉ (mandataire M. Jean-Christophe EYRAUD), Mme Nathalie SALOMON (mandataire Mme Nadine BUFFIÈRE), Mme Mariette LAVIGNE (mandataire M. Olivier GEORGIADÈS), Mme Catherine BONNAUD-CATTEROU (mandataire M. Éric FALLOUS),

lesquels, formant le quorum, ont pu délibérer.

Objet : COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Il est présenté au Conseil municipal une note explicative de synthèse sur le compte administratif 2022 (ci-après) :

Note de présentation du Compte Administratif 2022

L'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

L'exécution du budget donne lieu l'année suivante à la présentation d'un compte administratif qui est lui aussi soumis à l'approbation des élus municipaux. Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées au cours d'une année.

Il traduit ainsi les réalisations menées par la collectivité dans le cadre de ses politiques publiques tant en fonctionnement qu'en investissement. Il donne des indications sur sa santé financière et sa capacité à financer des investissements futurs.

A – La section de fonctionnement

	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017
DÉPENSES	8 480 976,90	8 293 025,46	8 034 111,34	7 754 927,54
RECETTES	10 151 078,40	9 722 677,41	9 214 502,30	9 041 816,94

	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022
DÉPENSES	7 596 837,12	7 907 982,34	7 473 243,92	7 906 918,22	8 994 387,99
RECETTES	9 105 187,62	9 041 835,77	8 891 931,22	9 613 281,35	9 818 345,47

1. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à : 8 994 387,99 €

Article	Libelles	BP 2022 et DM	CA 2022
011	Total Charges Caractère Général	2 770 688,47	2 665 970,60
012	Total Charges de Personnel	5 074 795,00	5 051 979,35
65	Total Charges de Gestion Courante	789 227,00	784 193,17
66	Total Charges Financières	197 230,00	162 283,74
67	Total Charges Exceptionnelles	6 400,00	1 988,30
042	Opérations d'Ordres entre Sections	215 605,00	212 858,91
014	Atténuation de Produits	116 365,00	115 113,92
023	Virement Section Investissement	447 173,53	
	Total Dépenses de Fonctionnement	9 617 484,00	8 994 387,99

L'analyse de la répartition par nature des dépenses de fonctionnement permet les constats suivants :

Chapitre 011 : Charges à caractère général : Montant : 2,666 M€. Il s'agit des crédits alloués au fonctionnement des services et des équipements. Ils représentent 30 % du total. En augmentation de 25 % hors travaux en régie par rapport aux crédits consommés en 2021.

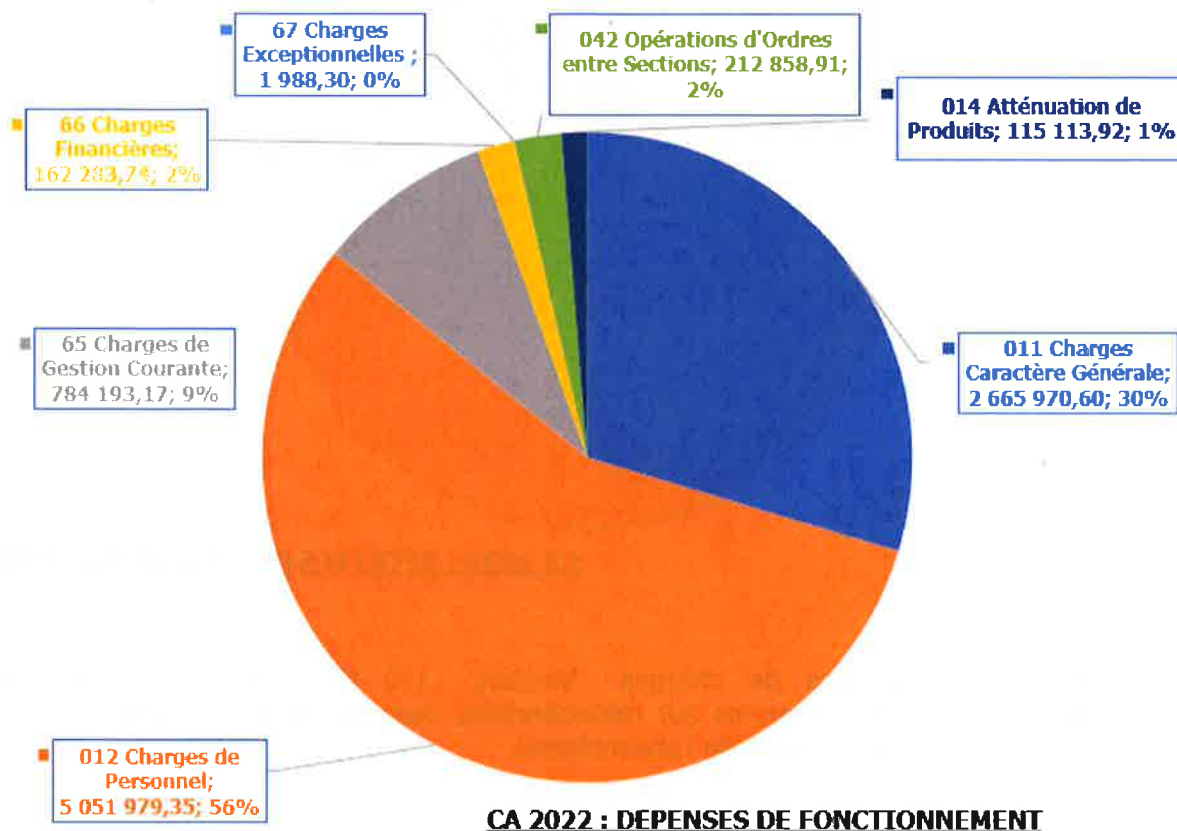
Chapitre 012 : Charges de personnel : Montant : 5,052 M€ qui représentent 56 % du total. En augmentation de 8 % par rapport aux crédits consommés de 2021.

Chapitre 014 : Atténuations de produits : Montant : 115 K€. Il convient de signaler que les pénalités retenues dans le cadre de la loi SRU ont été payées en 2022.

Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante : Montant : 784 K€. Elles représentent 9 % du total et sont en augmentation de 13 %. Les dépenses les plus importantes sont la subvention au CCAS et les subventions aux associations.

Chapitre 66 : Intérêts de la dette : Montant : 162 K€. Les frais financiers représentent 2 % du total et sont en baisse par rapport à 2021.

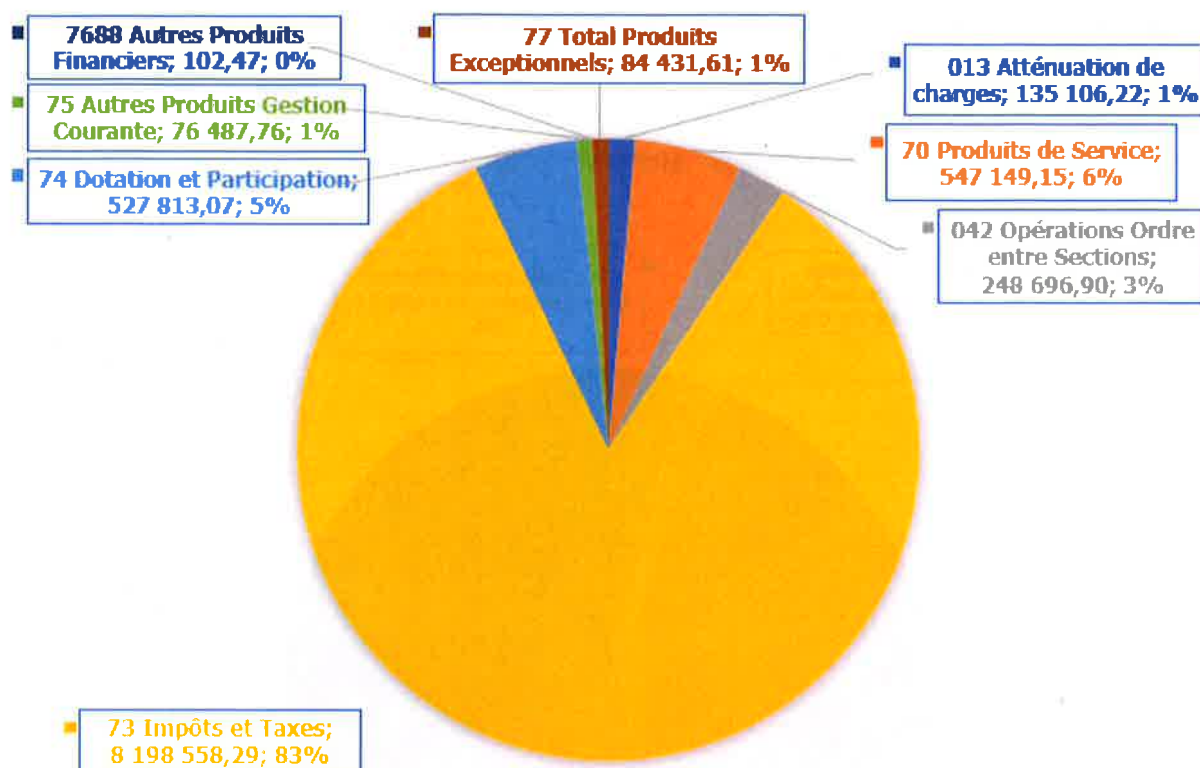
Chapitre 67 : Charges exceptionnelles : Montant : 2 K€.



2. Les recettes de fonctionnement

Le montant des recettes de la section de fonctionnement s'élève à 9 818 345,47 € et se répartit comme suit :

Article	Libelles	BP 2022 et DM	CA 2022
002	Excédent Fonctionnement Reporté		
013	Total Atténuation de charges	120 400,00	135 106,22
70	Total Produits de Service	546 163,00	547 149,15
042	Opérations Ordre entre Sections	249 340,00	248 696,90
73	Total Impôts et Taxes	8 006 851,00	8 198 558,29
74	Total Dotation et Participation	542 952,00	527 813,07
75	Autres Produits Gestion Courante	72 165,00	76 487,76
7688	Autres Produits Financiers	103,00	102,47
77	Total Produits Exceptionnels	79 510,00	84 431,61
	Total Recettes de Fonctionnement	9 617 484,00	9 818 345,47
	Excédent		823 957,48



CA 2022 : RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre 013 : Atténuations de charges : Montant : 135 K€. Ce chapitre regroupe principalement les remboursements sur rémunérations des agents en maladie. Il est en augmentation du fait d'une hausse de l'absentéisme.

Chapitre 70 : Produits des services : Montant : 547 K€. Ils correspondent entre autres aux recettes perçues par les services rendus par la médiathèque, l'accueil de loisirs, les repas facturés dans les restaurants scolaires. Ils représentent 6 % du total des recettes. En augmentation de 5 % par rapport à 2021.

Chapitre 73 : Impôts et taxes : Montant : 8,199 M€. Ce chapitre représente 83 % du total des recettes. Le compte 73111 qui correspond au produit des taxes sur le foncier bâti et le foncier non bâti est en augmentation de 2 %.

Chapitre 74 : Dotations et participations : Montant : 528 K€. Elles représentent 5 % du total. En baisse de 5 % du fait notamment de la baisse du contrat enfance jeunesse de la CAF.

La dotation globale de fonctionnement a diminué depuis 2013 :

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
DGF	926 835	851 078	674 629	462 429	350 809	326 034	306 649	288 775

	2021	2022
DGF	283 386	282 696

Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante : Montant : 76 K€. Ils recouvrent les revenus des immeubles (location appartement, salles, publicité sur les véhicules...). Ils représentent 0,80 % du total. En hausse de 55 % par rapport à l'année dernière.

Chapitre 77 : Produits exceptionnels : Montant : 84 K€. Le montant réalisé correspond principalement au remboursement de l'assurance suite au sinistre au Centre Equestre et au partenariat pour le triathlon 2022.

Chapitre 042 : Opérations d'ordre : Montant : 249 K€. Les crédits inscrits correspondent à des écritures comptables entre les deux sections.

B – La section d'investissement

L'exécution budgétaire fait ressortir 3 743 695,39 € de dépenses d'investissement et 3 467 527,25 € de recettes d'investissement.

1. Les dépenses d'investissement

Elles se décomposent de la façon suivante :

Chapitres	BP 2022 et DM	CA 2022
10 - Dotations, Fonds divers et réserves	79 700,00	79 628,28
20 - Immobilisations incorporelles	17 410,00	14 420,00
204 - Subventions d'équipement	327 365,00	210 209,29
21 - Immobilisations corporelles	273 705,64	249 697,23
23 - Immobilisations en cours	1 220 658,38	912 897,39
16 - Emprunts	1 357 450,00	1 338 298,96
040 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	249 340,00	248 696,90
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement	689 847,34	689 847,34
Total Dépenses d'Investissement	4 215 476,36	3 743 695,39

Les principales réalisations de l'année 2022 sont les suivantes :

NATURE DES OPÉRATIONS	TOTAL BUDGET 2022	RÉALISATIONS 2022	TAUX DE RÉALISATION
011 - Animation	20 770,00	20 716,30	99,74 %
030 - Médiathèque	29 120,00	24 333,86	83,56 %
047 - Cimetière	136 782,00	136 781,12	100,00 %
060 - Ecoles	1 090,00	1 046,96	96,05 %
061 -Elémentaire Emile Zola	42 814,00	41 932,48	97,94 %
063 - Elémentaire des Maurilloux	25 582,99	21 586,29	84,38 %
064 - Maternelle des Romains	3 190,00	2 877,56	90,21 %
065 - Elémentaire des Romains	57 970,60	57 878,88	99,84 %
066 - Maternelle Jean Eyraud	5 749,00	5 314,99	92,45 %

NATURE DES OPÉRATIONS	TOTAL BUDGET 2022	RÉALISATIONS 2022	TAUX DE RÉALISATION
067 - Maternelle des Maurilloux	5 100,00	4 739,97	92,94 %
080 - Plaine de la Liberté Franck Grandou	75 128,00	36 275,78	48,29 %
090 - Foyer	30 059,00	29 808,19	99,17 %
100 - Bâtiments divers	71 168,76	68 151,96	95,76 %
140 - Marie	30 561,00	27 585,05	90,26 %
150 - Ateliers	67 251,65	67 059,70	99,71 %
160 - Sports	85 503,92	37 144,53	43,44 %
170 - Restaurant scolaire	144 947,23	143 140,23	98,75 %
190 - Conformité électrique	221 900,00	114 419,10	51,56 %
210 - Voirie	866 285,87	635 275,27	73,33 %
212 - Conformité des jeux et équipements extérieurs	10 300,00	9 949,80	96,60 %

2. Les recettes d'investissement

Les recettes se décomposent de la façon suivante :

Chapitres	BP + DM 2022	CA 2022
13 - Subventions d'équipement	638 263,70	324 153,79
10 – Dotations, fonds divers	1 934 434,13	1 950 514,55
16 - Emprunts	980 000,00	980 000,00
040 - Opérations d'ordre	215 605,00	212 858,91
021 – Virement de la section de fonctionnement	447 173,53	0,00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	4 215 476,36	3 467 527,25

C – Les emprunts et la dette

La commune a eu recours à un emprunt de 980.000 € en 2022. Elle poursuit son désendettement malgré tout. L'évolution de l'encours de la dette depuis 2012 est le suivant :

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Encours	16,3	15,1	14,0	12,8	11,8	10,8	10,5	9,8	9,3	9,4

En millions d'euros

D – Le total général des deux sections

RÉCAPITULATIF COMPTE ADMINISTRATIF 2022			
	DÉPENSES	RECETTES	SOLDE
Fonctionnement	8 994 387,99	9 818 345,47	823 957,48
Investissement	3 053 848,45	3 467 527,25	413 678,80
TOTAL			
Reprise N-1	689 847,34		-276 168,54
Solde d'exécution			
TOTAUX	12 738 083,78	13 285 872,72	547 788,94
R.A.R	258 760,27	314 148,31	55 388,04
Soit un total cumulé			0,00
FONCTIONNEMENT	8 994 387,99	9 818 345,47	823 957,48
INVESTISSEMENT	4 002 456,06	3 781 675,56	-220 780,50

L'affectation des résultats se fera de la manière suivante :

Affectation du résultat	D001	276 168,54
	1068	823 957,48

Nombre de Conseillers :

- Présents: 22
 - Représentés: 6
 - Votants: 28

↳ *Puis le Maire se retire au moment du vote du compte administratif 2022.*

LE CONSEIL MUNICIPAL, réuni sous la présidence de Mme Nadine BUFFIÈRE délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par M. FRANCIS COLBAC, Maire :

1° LUI DONNE ACTE de la présentation faite du compte administratif 2022 par M. Éric LELOGEAI, Adjoint délégué aux finances ;

2° CONSTATE, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser ;

4° VOTE ET ARRÊTE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

SECTION	DÉPENSES	RECETTES	SOLDE
FONCTIONNEMENT	8 994 387,99	9 818 345,47	823 957,48
INVESTISSEMENT	3 053 848,45	3 467 527,25	413 678,80
Reprise N-1	689 847,34		- 276 168,54
RESTES A RÉALISER	258 760,27	314 148,31	55 318,04
RÉSULTATS CUMULÉS			
FONCTIONNEMENT	8 994 387,99	9 818 345,47	823 957,48
INVESTISSEMENT	4 002 456,06	3 781 675,56	- 220 780,50

- ⇒ Excédent de fonctionnement de : 823 957,48 €
- ⇒ Déficit d'investissement de : 276 168,54 €.

Fait à TRÉLISSAC, le 14 avril 2023

La Secrétaire de séance

Le Maire



Nadine BUFFIÈRE

Francis COLBAC

L'autorité territoriale certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de plein droit de cet acte à compter :

- ↪ de sa transmission en Préfecture au titre du contrôle de légalité le ...: 2 1 AVR. 2023
et
- ↪ de sa publication électronique sur le site de la commune le: 2 4 AVR. 2023

DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois suivant le porter à connaissance des intéressés de cet acte - publication électronique sur le site internet de la commune (article L. 2131-1 du CGCT) - par courrier adressé au Tribunal administratif de Bordeaux (9 rue Tastet - CS 21490 - 33063 Bordeaux Cedex) ou par l'application « *Télérecours citoyen* » accessible à partir du site « *www.telerecours.fr* ».

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ou deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.